



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DU CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : janvier-février-mars 2017

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	55 401,47 \$
Personnel du cabinet du ministre ¹	31 559,96 \$
Total	86 961,43 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.